

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 octobre 2025

Service : Marchés publics

Agent traitant : Sophie GERAERTS - V-2025-2859

Objet : Marchés publics - Ferronneries pour les aires de dispersion du cimetière d'Embourg : choix du mode de passation, arrêt du cahier des charges, de l'estimation et du moyen de financement

LE CONSEIL COMMUNAL,

et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° V-2025-2859 relatif au marché "Ferronneries pour les aires de dispersion du cimetière d'Embourg" établi par le Service des Marchés Publics ;

Vu la décision du Collège communal du 3 avril 2024 relatif au marché « Cimetière d'Embourg : présentation d'un projet d'aménagement de l'entrée du cimetière, avec l'assistance de la cellule de gestion du patrimoine funéraire au SPW et approbation de principe d'une commande de 13 columbariums » ;

Vu que le Collège communal du 3 avril 2024 a validé le projet présenté qui consistait à procéder notamment au déplacement des aires de dispersion ;

Vu que, suite à la réception des offres, et par manque de budget disponible pour attribuer les 2 lots, seul le lot 1, jugé prioritaire par le service des Travaux, concernant la maçonnerie du marché « Aménagement d'aires de dispersion et d'un mur de columbarium au cimetière d'Embourg » a été

attribué en date du 22/09/2025 par le Collège communal et que le Collège communal a décidé d'arrêter le lot 2 concernant la ferronnerie et de le relancer ultérieurement au besoin ;

Considérant qu'il est nécessaire de relancer le marché sans attendre afin que les travaux de ferronneries puissent être effectués dès que les travaux de maçonneries seront terminés et ce, afin que les nouvelles aires de dispersion puissent être entièrement terminées et utilisables dans les plus brefs délais ;

Considérant que ce marché a pour but d'effectuer tant le parement des maçonneries en blocs des deux nouvelles aires de dispersion afin d'offrir une finition soignée aux deux aires de dispersion ainsi créées, que la fourniture et la pose de caillebotis qui seront nécessaires pour créer un plancher à l'intérieur des aires de dispersion sur lequel sera ensuite posé un lit de galets ;

Considérant que le marché comprend également une tranche de marché conditionnelle pour la fourniture d'une sculpture cinétique qui serait installée au centre de l'aire de dispersion des enfants ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

- * Tranche ferme : Parement de maçonnerie et fourniture et pose de caillebotis
- * Tranche conditionnelle : Sculpture cinétique pour l'aire de dispersion enfant

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 47.933,89 € hors TVA ou 58.000,00 €, 21% TVA comprise (10.066,11 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Vu la réservation de crédit arrêtée à la somme de 58.000,00 € TVAC

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 878/725-60 (n° de projet 20250038) et sera financé par fonds propres ;

Considérant l'avis de légalité favorable rendu par le directeur financier ;
A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, ARRÊTE,

Article 1^{er}

Approuve le cahier des charges N° V-2025-2859 et le montant estimé du marché "Ferronneries pour les aires de dispersion du cimetière d'Embourg", établis par le Service des Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 47.933,89 € hors TVA ou 58.000,00 €, 21% TVA comprise (10.066,11 € TVA cocontractant).

Article 2

Passé le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 878/725-60 (n° de projet 20250038).